Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260531-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–05-31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN.

INTERCOMMUNALITE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL DINAN-CAP FREHEL TOURISME

M. le Maire rappelle que la Commune a adhéré à la société publique locale Dinan-Cap Fréhel Tourisme, dont le but est de mener la politique touristique au niveau de Dinan Agglomération. En tant qu'actionnaire, la Commune doit désigner un représentant au sein des instances de cette société. M. le Maire propose de renouveler le mandat de Véronique MEHEUST qui y siégeait jusque-là.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE le représentant de la Commune dans les instances de la société (Assemblée spéciale et Assemblée générale) :

- Mme Véronique MEHEUST

AUTORISE ce représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN-SUR-RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Nos imprimés sont produits par l'abrégue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo